



D'

**Antoine PARRA**  
Président du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud

A

**Monsieur Michel COSTE**  
Maire de Céret  
Hôtel de Ville  
6 Boulevard Joffre  
66400 CERET

ARGELÈS-SUR-MER, le 15 mai 2023

**Nos références : AP/MPT - 2023-073**

**Objet :** Avis sur Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Céret.

Monsieur le Maire, *cha ami*

Par courrier notifié le 24 avril 2023, vous avez sollicité le Syndicat Mixte du SCOT pour avis sur le projet de modification simplifiée n°1 de votre Plan Local d'Urbanisme.

L'objet de cette procédure concerne :

- La modification du règlement écrit de la zone UC ;
- La modification de l'OAP du secteur de la gare.

Ainsi, considérant l'objectif de production du pôle structurant de Céret et après analyse des pièces transmises, je vous informe que le syndicat Mixte du SCOT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Il est à noter que l'atteinte d'un objectif de mixité sociale et intergénérationnel pourra utilement être encouragé dans ce secteur à partir une production différenciée de logements : accession aidée, simple accession, location-accession, location, location aidée....

Mes services restent à votre disposition, pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

*Bien à toi.*

  


**Antoine PARRA**  
Président,

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) LITTORAL SUD

3 Impasse de Charlemagne - 66700 - ARGELÈS-SUR-MER - Tel. 04 68 81 63 77 - Fax. 04 68 95 92 78

<http://www.scot-littoralsud.fr/> contact : [scotlittoralsud@gmail.com](mailto:scotlittoralsud@gmail.com)